



POSTULAT

Auteur Fabien Schafeitel, PDCC, Frédéric Brantschen (suppl.), PDCC, Marcel Gaspoz, PDCC, et Didier Morard (suppl.), PDCC
Objet Faire baisser les coûts... faire jouer la concurrence
Date 14.12.2018
Numéro 2.0268

La LAMAL est un point important du budget de chaque famille et par l'intermédiaire des subventions accordées pour l'Etat du Valais.

D'années en années les augmentations se font sentir et le nombre de polices subventionnées gonflent.

Sans vouloir s'inspirer de l'idée vaudoise d'instaurer une caisse maladie cantonale ou d'une énième demande de caisse unique, ce postulat vise un élément de concurrence nécessaire au bon fonctionnement du système LAMAL au moment où il a été instauré.

Conclusion

Par ce postulat, il est proposé au Conseil d'Etat d'étudier l'option d'inciter fortement les citoyens valaisans au bénéfice d'une subvention de caisse maladie de participer à un appel d'offre annuel auprès des différentes caisses actives au niveau national et portant sur l'ensemble des polices LAMAL concernées.

Nous devons aussi mentionner, qu'à l'heure actuelle, les assureurs prennent facilement en charge les contingences administratives du changement de caisse. Cela ne devrait, hormis la mise en place de l'appel d'offre, pas surcharger les services de l'Etat.

Cette action permettra, de fait, de réduire les éventuels coûts pour le citoyen et pour le canton en profitant de l'effet de masse.

Il n'est, bien évidemment, pour l'heure pas question de définir le type de police (tiers garant, tiers payant, modèle de médecine, etc.)

C'est évident que par soucis d'équité, tous les citoyens valaisans devraient à titre volontaire pouvoir participer à cette possibilité.